



Les SIAE du 05 face à la crise sanitaire

5 mai 2020

Le Collectif 05 regroupe une partie des SIAE du 05. Il propose un espace d'échanges entre les dirigeants et l'ensemble des permanents sur divers aspects de leurs pratiques professionnelles. Le Collectif 05 permet d'accompagner les structures et de proposer des analyses croisées aux acteurs du territoire.

Cette note concerne les structures suivantes :

Chantiers d'Insertion : Environnement & Solidarité CPIE,
Les Environneurs, Les Fils d'Ariane, Le Gabion, Les Jardins du Buëch, La Petite Ourse,
Les Villages des Jeunes.

Entreprises d'insertion : Les Fils d'Ariane

Association Intermédiaire : Hautes Alpes Emploi Relais

Face à la crise sanitaire, les SIAE membres du Collectif 05 ont mené un travail d'observation et de partage d'informations depuis le début du confinement. Le Collectif 05 s'est organisé pour accompagner les directeurs des SIAE en proposant des réunions en visioconférence. La fréquence des échanges entre SIAE via le Collectif 05 - hebdomadaire pour les dirigeants, deux fois par mois pour les accompagnatrices socio-professionnelles - a été un réel soutien humain et une aide précieuse à la prise de décision.

En complément, les SIAE ont également trouvé un appui technique auprès des différents réseaux professionnels auxquels ils adhèrent individuellement : Chantier Ecole, COORACE, UPE 05, UDESS 05.

Il en ressort les éléments de synthèse suivants sur la mise en œuvre des mesures sanitaires, la suspension des activités dans un premier temps et l'organisation de la reprise d'activité, dans un second temps.

Même s'il est encore trop tôt pour mesurer les impacts financiers à moyen terme, il est possible d'identifier la qualité de la gestion de la crise par ces structures, les contraintes humaines et techniques dans la préparation de la reprise et les craintes pour l'avenir.

- **Les mesures mises en places**

Les structures ont activé tous les outils disponibles et nécessaires pour passer la période du confinement.

Chômage partiel : Il a été mis en place pour les salariés en parcours par toutes les SIAE adhérentes. Deux structures ont maintenu une part importante de leur activité. Le chômage partiel a été mis en œuvre pour une partie des salariés permanents, chargée de la production. Les fonctions administratives, de direction, d'accompagnement, ont été maintenues. La période a été utilisée pour réaliser des travaux de

fonds, sur des projets et/ou des procédures d'accompagnement.

L'arrêt maladie a été activé à la marge pour garde d'enfants par quelques permanents et très rarement par les personnes en parcours.

Les outils financiers, pour préserver la trésorerie des structures, ont été activés :

- Les trésoreries des SIAE permettent de couvrir des durées de 10 à 18 semaines.
- Report d'échéances bancaires (4 SIAE).
- Report du versement des charges sociales.
- Les décalages de versement de l'ASP permettent un étalement intéressant du risque.

Management, RH, dialogue social :

Pour mettre en place les suspensions ou modifications d'activité, les structures ont toutes réécrit les Documents Uniques de Prévention des Risques, construit des documents d'information des salariés et mis en place une concertation avec les salariés dès le début du confinement (CSE).

Pour maintenir les activités réalisables, les structures ont massivement utilisé les outils de travail à distance avec la limite de l'équipement et de la maîtrise de chaque collaborateur.

Dans ce contexte, le management a dû s'adapter, face à la distance et à la complexité de la situation, anxiogène pour certains salariés. La charge mentale s'avère lourde et importante pour les dirigeants et les équipes de permanents sur la gestion de la crise.

• **La reprise d'activité**

Toutes les SIAE prévoient de reprendre leur activité le 11 mai au plus tard, sauf celles soumises encore à des interdictions (accueil de groupes).

Les conditions sanitaires de cette reprise ont un impact fort sur l'organisation des activités et le management. Globalement, même si elles varient un peu d'une activité à l'autre, les stratégies conduisent vers une reprise en équipe réduite, une réorganisation (échelonnement) des horaires de travail pour éviter la concentration sociale.

Les outils de santé sécurité au travail sont rédigés : Attestations employeur, protocole sanitaires rédigés.

Le flou qui persiste sur la reprise générale de l'activité économique, la difficulté d'approvisionnement en équipements de protection (masques surtout) rend la préparation de la reprise complexe, tout comme les difficultés d'approvisionnement en produits virucides.

Il persiste, à ce jour, une inquiétude importante de la part des dirigeants sur le risque lié à la responsabilité juridique des employeurs et des responsables d'équipe concernant la mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaire.

• **Bouleversement de la mission d'accompagnement**

Pendant la durée du confinement, toutes les SIAE ont maintenu un accompagnement des personnes en parcours. Cette accompagnement a consisté majoritairement à maintenir le lien avec les personnes, pour éviter une rupture trop brutale, pour favoriser le maintien des mesures d'aide sociale (actualisation...) et pour les aider à faire face aux difficultés engendrées par le confinement. Ce suivi a permis d'expliquer et d'accompagner la mise en œuvre des mesures sanitaires dans la vie privée. Les liens avec les

prescripteurs et les acteurs de l'emploi ont été maintenus.

La reprise d'activité va devoir composer avec les situations individuelles des personnes, la peur, les situations familiales. L'accompagnement va devoir s'adapter aux impacts que ce confinement de 8 semaines aura eu sur l'état des personnes. Nous partageons une grande inquiétude sur la situation des personnes les plus fragiles.

Il y a un travail important à conduire sur la remise en activité dans un climat sécurisant.

- **Préoccupation pour l'avenir des SIAE**

Difficulté à évaluer l'impact de la crise sur 2020 mais surtout sur 2021... Les trésoreries seront impactées en fin d'année.

Quels impacts cette crise aura sur les conventions et financements 2020 ?

Manque de visibilité sur :

- le FDI 2020,
- la consommation des ETP et le montant de ces aides aux postes non utilisées,
- le montant de l'aide aux postes versé par le département concernant les BRSA,
- les conventions de subvention en cours des collectivités locales.

Les activités support des SIAE risquent, pour certaines, de souffrir de la crise économique (baisse des chantiers et commandes clients) voir plus largement en fonction des comportements d'achat, et de la commande publique à venir.

Quel impact cette crise aura sur la politique d'emploi et les orientations du Pacte Ambition ? Quel choix seront pris face au chômage de masse qui promet de se produire ?

Enfin, nous voulons souligner le rôle essentiel des SIAE sur l'économie locale, leur capacité de résilience et la fonction de cohésion sociale qu'elles jouent face aux enjeux de l'après COVID19 à travers une Economie Sociale et Solidaire.

Collectif des actions d'utilité sociale des Hautes Alpes

Contact : Myriam Jamal

collectif05@gmail.com - 06 63 76 41 89 - Domaine du Pont Neuf 05200 EMBRUN